

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 janvier 2016

Décisions

Le Conseil d'administration de l'ARES s'est réuni le 19 janvier 2016.

Il a pris les décisions suivantes :

01. / Nouvelles habilitations à organiser un programme d'études à partir de l'année académique 2016-2017

Le Conseil d'administration a décidé de proposer au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'organisation, à partir de l'année académique 2016-2017, de 16 nouveaux programmes d'études dans les établissements d'enseignement supérieur :

- 5 bacheliers de type court ;
- 4 bacheliers de spécialisation ;
- 6 masters ;
- 1 master de spécialisation.

Douze de ces nouveaux programmes sont des formations inédites. Les quatre autres existent déjà par ailleurs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit donc ici de l'autorisation de les organiser dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, dans d'autres implantations, pour répondre à des besoins sociétaux sans augmenter la concurrence entre les établissements.

Treize sont organisés en collaboration entre plusieurs établissements voire en codiplômation.

L'un d'entre eux est une formation en alternance : le bachelier en alternance en mécatronique et robotique. Il inaugure la modalité de l'alternance dans le cycle de bachelier. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'ARES propose encore d'autres futures formations en alternance prochainement, certains dossiers étant encore à l'examen.

Pour mémoire, le décret du 13 novembre 2013 (dit décret « Paysage ») prévoit qu'une habilitation est « une capacité accordée par décret à un établissement d'enseignement supérieur d'organiser un programme d'études sur un territoire géographique déterminé, de conférer un grade académique et de délivrer les certificats et diplômes associés ». Dans ce cadre, l'ARES a pour mission « de proposer au Gouvernement les habilitations en veillant à limiter les concurrences entre les établissements, les formes d'enseignement et les Pôles académiques ».

Annexe : Liste des nouvelles habilitations proposées au Gouvernement.

Liste des nouvelles habilitations à organiser un programme d'études à partir de l'année académique 2016-2017

Bachelier (BA) - Grade académique de niveau 6 sanctionnant des études de premier cycle de 180 crédits au moins

- **Bachelier en alternance en mécatronique et robotique (nouvelle formation)**

Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) et Haute Ecole libre mosane (HELMO) en coorganisation - arrondissement de Liège.

- **Bachelier en coaching sportif (nouvelle formation)**

Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école Charlemagne en coorganisation - arrondissement de Liège.

- **Bachelier en orthoptie (nouvelle formation)**

Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école de la Ville de Liège (HEL) en coorganisation - arrondissement de Liège.

- **Bachelier en vente**

1. Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) de Dour, de Colfontaine et de Jemappes en codiplômation - arrondissement de Mons.
2. Ecole supérieure des Affaires de Namur (ESA Namur) et Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur (EICVN) en codiplômation - arrondissement de Namur.

Bachelier de spécialisation - études menant à un grade académique de bachelier particulier (de niveau 6) sanctionnant des études spécifiques de premier cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de bachelier

- **Spécialisation en imagerie médicale diagnostique et interventionnelle (nouvelle formation)**

1. Haute école Galilée - Région de Bruxelles-Capitale.
2. Haute école Louvain en Hainaut (HELHA) - arrondissement de Charleroi.

- **Spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie (nouvelle formation)**

Haute école Galilée, Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHA), Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX), Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute école Léonard de Vinci en coorganisation ou en codiplômation - Région de Bruxelles-Capitale et arrondissements de Charleroi et de Liège.

- **Spécialisation en préparation physique et entraînement (nouvelle formation)**

Haute école Charlemagne, Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Haute Ecole libre mosane (HELMO) en coorganisation - arrondissement de Liège.

Master (MA) - grade académique de niveau 7 sanctionnant des études de deuxième cycle de 60 crédits au moins et, si elles poursuivent une finalité particulière, de 120 crédits au moins

- **Master en dessin**

Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège (ESA VdLiège) et Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre (La Cambre) en coorganisation - arrondissement de Liège et Région de Bruxelles-Capitale.

- **Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits**

Haute école de la Province de Liège (HEPL) et Université de Liège (ULg) en codiplômation - arrondissement de Liège.

- **Master en architecture transmédia (nouvelle formation)**

A partir de 2016-2017 : Haute école Albert Jacquard (HEAJ), Université de Namur (UNamur) et Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP) en codiplômation - arrondissement de Namur.

Puis, dès que possible : Haute école Albert Jacquard (HEAJ), Université de Namur (UNamur), Institut supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP), Institut des Arts de Diffusion (IAD) et Université catholique de Louvain (UCL) en codiplômation - arrondissements de Namur et de Nivelles.

- **Master en cybersécurité (nouvelle formation)**

Université libre de Bruxelles (ULB), Ecole royale militaire (ERM), Université de Namur (UNamur), Université catholique de Louvain (UCL), Haute école de Bruxelles (HEB) et Haute école libre de Bruxelles Ilya Prigogine en codiplômation - Région de Bruxelles-Capitale et arrondissements de Namur et de Nivelles.

- **Master en agroécologie (nouvelle formation)**

Université de Liège (ULg), Université libre de Bruxelles (ULB) et Université de Paris-Saclay en codiplômation - arrondissements de Namur et d'Arlon, Région de Bruxelles-Capitale et Paris.

- **Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (nouvelle formation)**

Université de Liège (ULg), Université de Namur (UNamur) et Haute école Charlemagne en codiplômation - arrondissements de Liège et de Namur.

Master de spécialisation - Etudes menant à un grade académique de master particulier (de niveau 7), délivré par une université ou en codiplômation avec une université, sanctionnant des études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master

- **Spécialisation en sociologie-anthropologie (nouvelle formation)**

Université libre de Bruxelles (ULB) - Région de Bruxelles-Capitale.